

INNELEC MULTIMEDIA - IMM
Société Anonyme au capital de 4 675 140 €.
Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S. Bobigny
SIRET 327 948 626 00020 – NAF 4651Z

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les actionnaires de la société **INNELEC MULTIMEDIA - IMM** sont avisés qu'une Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire, se tiendra le **18 septembre 2024 à 17 heures 30**, au **siège social de la société : Centre d'Activités de l'Ourcq, 45, rue Delizy – 93692 Pantin Cedex.**

L'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

- Rapport du Directoire sur la marche de la société et sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2024 et rapport sur la gestion du groupe,
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise,
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés au 31 mars 2024,
- Rapport Spécial sur les conventions visées par l'article 225-38 du code de Commerce,
- Approbation des comptes et conventions,
- Approbation des comptes consolidés,
- Affectation des résultats,
- Approbation des dépenses non déductibles fiscalement,
- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes,
- Fixation de la rémunération de l'activité des membres du Conseil de surveillance,
- Autorisation donnée au Directoire d'intervenir à certaines conditions sur le marché du titre,
- Ratification des augmentations de capital,
- Renouvellement de la délégation d'attribution d'actions gratuites,
- Renouvellement de la délégation d'émission de souscription d'actions en faveur du personnel
- Renouvellement des membres du Conseil de surveillance,
- Pouvoir à donner,
- Questions diverses.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **16 septembre 2024** à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire unique de vote établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Les actionnaires, désirant assister à l'Assemblée, devront demander leur carte d'admission de la façon suivante :

- pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire au nominatif devra compléter le formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressé, en précisant qu'il souhaite participer à l'Assemblée générale et obtenir une carte d'admission, puis le renvoyer daté et signé à Uptevia à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation,
- pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire au porteur devra demander à leur intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les demandes de carte d'admission des actionnaires, au nominatif et au porteur, devront être réceptionnées par Uptevia, trois jours avant l'Assemblée, au plus tard, selon les modalités indiquées ci-dessus. Une attestation doit être également délivrée par l'intermédiaire financier à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes à l'aide du formulaire unique de vote :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- 2) donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-40 du Code de Commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à Uptevia une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.
- 3) voter par correspondance.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **16 septembre 2024**, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Les formulaires uniques de vote sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la Société **INNELEC MULTIMEDIA - IMM** et sur le site internet de la société <https://www.innelec.com/> ou transmis sur simple demande adressée à Uptevia.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les Formulaires uniques de vote leur seront adressés sur demande réceptionnée par lettre simple par **Uptevia – Service Assemblées Générales – 90/110 Esplanade du général de gaulle 92931 Paris La Défense Cedex** au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire unique de vote, complété et signé, devra être réceptionné chez l'intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres. L'intermédiaire financier devra envoyer une confirmation écrite (par courrier) à **Uptevia – Service Assemblées Générales – 90/110 Esplanade du général de gaulle 92931 Paris La Défense Cedex** au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

LE DIRECTOIRE.

INNELEC MULTIMEDIA-IMM
Société Anonyme au capital de 4 675 140 €.
Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S. Bobigny
SIRET 327 948 626 00020 – NAF 4651Z

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2024

PROJET DE RESOLUTIONS

1ere résolution : Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Directoire, le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise du Conseil de Surveillance et les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par bénéfice net de 0,950 M€

2e résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, approuve les comptes consolidés de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par un bénéfice net de 0,957 M€

3e résolution : Affectation des résultats

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice social de l'exercice soit 950 464 € de la manière suivante :

- A la réserve légale à hauteur de 6 968 € pour la porter de 460 545 € à 467 513 €
- Le solde soit 943 496 € sera remis à la discrétion de l'Assemblée Générale qui pourra décider de la distribution de tout ou partie de cette somme sous forme de distribution d'un dividende. La distribution aux actionnaires d'un dividende dont nous vous proposons de décider le montant lors de notre Assemblée Générale, tiendra compte du fait qu'au 31 mars 2024, la société détenait 85 953 de ses propres titres et que ceux-ci ne reçoivent aucun dividende. Ce dividende net sera donc payé sous déduction des actions détenues en propre par la société à la date de distribution du dividende. Ce dividende pourra être payé en espèces ou en actions selon des modalités à définir et au choix de l'actionnaire.

Les dividendes sont tous éligibles à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques, visé par l'article 158-3 du CGI et ces dividendes pourront être payés au choix de l'actionnaire en numéraire ou en titres conformément à l'article 39-2-c des statuts, et aux articles L 232-18 à L 232-20 du Code de Commerce.

- et le solde sera affecté au compte Report à Nouveau qui est de 9 423 121,50 € au 31 mars 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes par action distribués au cours des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercices	Dividende net	
2021-2021	0,80 €	Abattement 40 % art.158-3 du CGI
2021-2022	0,40 €	Abattement 40 % art.158-3 du CGI
2022-2023	0,50 €	Abattement 40 % art.158-3 du CGI

4e résolution : Option pour le paiement du dividende en actions

L'assemblée Générale Ordinaire décide qu'en cas de distribution de dividende, l'option pour le paiement du dividende en action devra être exercée auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende entre le 1er et le 15 octobre 2024. A défaut d'exercice de l'option à cette date, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende sera égal à 100 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution, diminuée du montant net du dividende. Le prix d'émission sera arrondi au centime d'euro supérieur. Les actions ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1er avril 2024. Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions le jour où il exerce son option, l'actionnaire recevra, à son choix, le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces ou bien le nombre d'actions immédiatement supérieur contre paiement par lui d'une soulte en espèces. L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Directoire pour assurer l'exécution de la présente décision, effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option, demander au Conseil de Surveillance de constater l'augmentation de capital qui en résultera et d'apporter les modifications corrélatives aux articles 6 et 8 des statuts relatifs au capital social.

5e résolution : Approbation des dépenses non déductibles fiscalement

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts approuve les dépenses et les charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 78 042 €

6e résolution : Quitus aux membres du Conseil de surveillance et aux CAC

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, approuvant les opérations traduites par les comptes qui lui ont été présentés, et résumées dans les rapports qui lui ont été lus, donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'aux Commissaires aux comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

7e résolution : Conventions visées à l'art. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport

8e résolution : Fixation de la rémunération de l'activité des membres du CS

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, décide d'allouer au Conseil de Surveillance au titre de la rémunération de son activité, la somme de 60 000 € pour l'exercice 2023-2024, à charge pour le Conseil de répartir cette somme entre ses membres. Elle approuve le budget de fonctionnement de 30 000 € au titre de l'exercice 2024-2025 ainsi que le budget Transport de 5 000 €

9e résolution : Autorisation donnée du Directoire d'intervenir à certaines conditions sur le marché du titre

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, réitérant la décision précédemment adoptée et notamment par une délibération de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2023 pour une durée de 18 mois, autorise le Directoire et lui confère tous pouvoirs à l'effet de permettre à la société d'opérer en Bourse, conformément aux dispositions des articles L225-209 à L225-214 du Code de Commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, et selon les règles prévues par les statuts de la Société en leur article 10, sur ses propres actions en vue de :

- L'animation du Marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'octroi d'actions ou d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce
- La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

Ce rachat pourra s'effectuer à la condition suivante : le prix maximum de rachat ne pourra excéder 15 € par action.

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées dans la limite de 10 % du capital, représentant, compte tenu des titres déjà détenus, soit 85 943 actions au 31 mars 2024, un programme d'un montant maximum de 3 160 365 €. Le financement du programme de rachat d'actions sera assuré par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

La durée de la présente autorisation est fixée à dix-huit (18) mois, soit jusqu'au 17 mars 2026.

10e résolution : Intervention sur le marché du titre

L'Assemblée Générale, statuant ordinairement et sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise la société à procéder à l'annulation de ses propres actions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil de Surveillance, pour procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, effectuer toutes formalités, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale soit jusqu'au 17 mars 2026.

11e résolution : Ratification des augmentations de capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, constatant :

1) la création de 13000 actions nouvelles de 1,53 € de nominal à la suite de l'attribution définitive de 13000 actions gratuites à des membres du personnel (constaté par le Conseil de Surveillance du 20 septembre 2023). Le nombre d'actions est porté de 3 010 102 à 3 023 102. Le capital est porté de 4 605 456 € à 4 625 346 €

2) la création de 32 545 actions nouvelles de 1,53 € de nominal à la suite du choix exprimé par les actionnaires de voir le dividende de l'exercice 2022-2023 payé en actions (constaté par le Conseil de Surveillance du 16 octobre 2023). Le nombre d'actions est porté de 3 023 102 à 3 055 647 actions. Le capital est porté de 4 625 346 € à 4 675 140 €.

Ratifie ces augmentations de capital et modifie les statuts de la société en leur article 6 en ajoutant le paragraphe suivant : « L'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2024 ratifie les deux augmentations de capital constatées par les Conseils de Surveillance dans ses séances des 20 septembre 2023 et 16 octobre 2023 portant celui-ci successivement de 4 605 456 € à 4 625 346 € puis de 4 625 346 € à 4 675 140 € ».

Et en leur Article 8 désormais ainsi rédigé : « Le capital social est fixé à la somme de 4 675 140 € divisé en 3 055 647 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 € ».

12e résolution : Renouvellement de la délégation d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. Rappelle qu'elle a autorisé, dans sa séance du 19 septembre 2018, et dans sa vingt et unième Résolution, le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-6 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit code et les mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L.225-197-1,II dudit Code.

2. Précise que le nombre d'actions gratuites pouvant être attribuées a été fixé à 200 000 et que la validité de son accord a été fixé au 18 novembre 2024.

3. Constate que le nombre d'actions gratuites attribuées au 31 mars 2024 était de 13000.

4. Décide que l'ensemble des dispositions définies dans la 21ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2018 reste valable.

5. Confirme que cette délégation est donnée jusqu'au 17 novembre 2027.

13e résolution : Renouvellement de la délégation d'émission de souscription d'actions en faveur du personnel

L'Assemblée Générale, , statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sur rapport du Conseil d'administration et sur rapport spécial des commissaires aux comptes, décide d'autoriser le Conseil d'administration représenté par son Président, à consentir au profit des salariés et des mandataires sociaux ayant le statut de salariés d'Innelec Multimédia et des sociétés dont 10 % au moins du capital sont détenus par Innelec Multimédia, de façon directe ou indirecte, 100 000 options de souscription ou d'achat d'actions de la société Innelec Multimédia.

Conformément à la Loi, le prix de souscription ou d'achat des actions sera égal à la moyenne du cours de l'action de la société au cours des vingt dernières séances de bourses précédant la présente Assemblée.

Au cas où le salarié bénéficiaire des options viendrait à quitter la société, les options seraient immédiatement annulées.

Les options remis aux salariés pourront être exercés dès leur attribution et cela pendant un délai de deux ans à compter de leur attribution. L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le soin de déterminer les modalités de l'émission de ces options de souscription ou d'achat d'actions et limite la validité de son autorisation à deux ans à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 15 septembre 2022. Lors de l'exercice des options, il pourra être remis au bénéficiaire, au choix de la société, soit des actions qu'elle détiendrait en portefeuille soit des actions créées à cette occasion. En conséquence de quoi, les actionnaires déclarent renoncer expressément à leur droit préférentiel de souscription concernant les actions émises dans le cadre de la présente opération.

14e résolution : Renouvellement des membres du conseil de surveillance

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat des membres du Conseil de Surveillance, nommés initialement lors de l'AG du 16 septembre 2020, pour une durée de quatre ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028 :

- M. Denis Thébaud, demeurant 3 rue Bonne Louise 44000-Nantes –
- M. Jean-Charles Thébaud, demeurant 3 rue Bonne Louise 44000-Nantes
- Mme Marie Caroline Thébaud, demeurant 3 rue Bonne Louise 44000-Nantes
- Monsieur Christian Tellier, demeurant 7 rue de Verdelles, 72350-Poillé sur Vesgres
- Madame Martine Depas, demeurant 23 rue Froidevaux 75014-Paris
- Monsieur Albert Benatar, demeurant 2 avenue des Chalets, Bruxelles 1180 Belgique
- Monsieur Gérard Youna, demeurant 3 rue Adam Hacoheh, Tel Aviv - Israël
- Monsieur Jean-Pierre Bourdon demeurant 7 avenue Jean-Bernard Dessaux 29950- Clohars-Fouesnant
- Madame Laura Barnac, demeurant 43 avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret

Madame Marie-Christine Fauré étant démissionnaire du Conseil de surveillance au 31 mars 2024 pour raisons personnelles.

15e résolution : Pouvoirs

INNELEC MULTIMEDIA-IMM
Société Anonyme au capital de 4 675 140 €.
Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S. Bobigny
SIRET 327 948 626 00020 – NAF 4651Z

RAPPORT DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2024

Le 18 juillet 2024

Mesdames et Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 mars 2024 et afin de soumettre à votre approbation, les comptes annuels et les comptes consolidés du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous invitons, par ailleurs, à prendre connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise qui se trouve à la suite du présent rapport.

Il vous sera, enfin, donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes. Puis, nous aborderons les autres points prévus à l'ordre du jour.

Faits Marquants de l'exercice 2023-2024 :

Forte progression des ventes de la console PS5

Les livraisons de consoles, qui avaient été fortement contingentées pendant la période qui a suivi son lancement, ont pris un rythme plus régulier en 2023 ; cela associé à la reprise des enseignes Auchan, Boulanger et Cultura pour les produits SONY, nous a permis d'enregistrer une progression de 83,5% sur les ventes de PS5

Engagement des négociations avec de nouveaux fournisseurs :

Notre participation à deux grands salons internationaux que sont le CES de Las Vegas en janvier et la Toy Fair de Nuremberg en février 2024 a impulsé une dynamique de sourcing avec des fournisseurs qui se sont montrés très intéressés à travailler avec Innelec. C'est notamment le cas de Thrusmaster, avec qui nous avons déjà travaillé par le passé, de Corsair pour des composants PC et accessoires, et de Twinkly et Govee respectivement pour leurs gammes de luminaires connectés. L'ensemble de ces fournisseurs devaient rejoindre le catalogue Innelec au début de l'année 2024-2025.

La participation de Konix® en tant qu'exposant à la Toy Fair aura également permis d'asseoir la notoriété de la marque à l'international, de rencontrer un peu plus de 120 revendeurs et distributeurs de 40 pays différents, avec l'ouverture, pour les principaux, de Gamestop Allemagne et Italie, Ebenwald en Allemagne, ainsi que Toy Champ et Dreamland en Belgique.

Signature de nouveaux accords de licences pour Konix :

Les produits sous licences du Manga One Piece® ont été disponibles en début d'exercice 2023-2024 ainsi que les produits sous licence PSG, dont les accords de licences avaient été signés sur l'exercice précédent.

Konix a également commercialisé sur l'exercice 2023-2024 les accessoires gaming et les produits dérivés de la licence « Stranger Things® », série télévisée américaine de science-fiction de 3 saisons diffusée depuis juillet 2016 sur Netflix, et dont la 4ème est très attendue.

Sur l'exercice 2023-2024 Konix a signé de nouveaux accords de licences qui lui permettront d'élargir son catalogue et qui seront des leviers dans son développement à l'international.

C'est notamment le cas avec des licences fortes telles que Wednesday®, une série américaine à très gros succès dont la diffusion a débuté en novembre 2022 sur Netflix, et dont le tournage de la deuxième saison débutera en mai 2024, et Hello Kitty® dont les produits seront disponibles dans le courant de l'exercice 2024-2025.

Gains de productivité du nouveau site logistique de Moussy :

Au cours de l'exercice 2022-2023 Innelec avait transféré l'ensemble de ses activités logistiques sur le site de Moussy en août 2022. Ce site, situé à proximité de l'Aéroport Charles de Gaulle, d'une superficie totale de 15 000 M2 est idéalement situé à proximité des grands axes routiers et aéroportuaires. Ce site a permis au cours de l'exercice 2023-2024 au groupe d'augmenter ses capacités de stockage de +67% et de réduire significativement ses coûts de personnels intérimaires, ainsi que les coûts de transports inter dépôts préalablement répartis sur 4 sites.

Préparation de transfert vers un nouveau WMS :

Après avoir réussi la transition de son nouvel ERP avec Sage X3, l'acte 2 de l'évolution de l'architecture progicielle d'Innelec consiste à installer son nouveau WMS (Warehouse Management System ou Système de management d'entrepôt) : Geode.

Ce nouveau WMS s'accompagne de nouvelles procédures de traitement des commandes et de sécurisation des process, tout en optimisant le remplissage des cartons pour un meilleur calage des produits et une optimisation des couts de transports. Ce nouvel outil doit permettre également des gains de productivité significatifs pour les prochains exercices. A cet effet, l'ensemble des équipes IT et Logistiques ont travaillé depuis plusieurs mois aux tests nécessaires à cette installation, et à la modification de notre chaîne de production. La mise en place de ce nouveau WMS s'est déroulée durant les ponts des 8 au 12 mai 2024 pour ne pas affecter la production et les services aux clients. Ce transfert complète la transformation des systèmes d'information de la société.

1) Activités de la société :

Le chiffre d'affaires (comptes sociaux) s'est élevé à 187,3 M€ pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 alors qu'il était pour l'exercice précédent de 163,8 M€ soit une hausse de 14,42 %.

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère, Innelec Multimédia, ventilé comme suit (en euros) :

Par Univers

Univers	31/03/2024		31/03/2023		Variation	
	CA K€	%	CA K€	%	CA K€	%
Univers Console Consoles, logiciels pour console et accessoires, cartes Prépayées	164 877	87,99%	131 670	80,39%	33 207	25,22%
Univers Produits dérivés	14 805	7,90%	15 729	9,60%	-923	-5,87%
Univers Professionnel Logiciels professionnels	10	0,01%	107	0,07%	-97	-90,58%
Univers PC Grand public CD Rom de loisirs et accessoires PC	2 786	1,49%	3 470	2,12%	-684	-19,72%
Univers High Tech Tablettes, accessoires mobilité, objets connectés, TV	2 420	1,29%	9 322	5,69%	-6 901	-74,03%
Autres PLV	5	0,00%	6	0,00%	-1	-10,00%
Divers (*)	2 487	1,33%	3 475	2,12%	-988	-28,42%
TOTAL	187 392	100,00%	163 779	100,00%	23 613	14,42%

(*) Au 31.03.24, la ligne Divers comprend principalement 1 791 K€ de production vendue de services

(*) Au 31.03.23, la ligne Divers comprend principalement 1 979 K€ de production vendue de services

Par canal de distribution

Canal de distribution	31/03/2024		31/03/2023		Variation	
	CA K€	%	CA K€	%	CA K€	%
Grande distribution - Grand magasin	92 917	49,58%	70 121	42,81%	22 796	32,51%
Multi-spécialistes	56 075	29,92%	55 604	33,95%	472	0,85%
Autres canaux	23 622	12,61%	14 149	8,64%	9 474	66,96%
Commerce de proximité et revendeurs professionnels	8 486	4,53%	12 788	7,81%	-4 302	-
Web	3 805	2,03%	7 641	4,67%	-3 837	50,21%
Divers	2 487	1,33%	3 475	2,12%	-988	-
TOTAL	187 392	100,00%	163 779	100,00%	23 614	14,42%

(*) Au 31.03.24, la ligne Divers comprend principalement 1 791 K€ de production vendue de services

(*) Au 31.03.23, la ligne Divers comprend principalement 1 979 K€ de production vendue de services

Par zone géographique

Zone Géographique	31/03/2024		31/03/2023		Variation	
	CA K€	%	CA K€	%	CA K€	%
France + DROM COM	159 869	85,31%	142 130	86,78%	17 739	12,48%
Europe	21 544	11,50%	12 657	7,73%	8 887	70,21%
Afrique	2 898	1,55%	4 628	2,83%	-1 731	-
Autres zones	595	0,32%	887	0,54%	-293	32,97%
Divers	2 487	1,33%	3 475	2,12%	-988	-
TOTAL	187 392	100,00%	163 779	100,00%	23 613	14,42%

(*) Au 31.03.24, la ligne Divers comprend principalement 1 791 K€ de production vendue de services

(*) Au 31.03.23, la ligne Divers comprend principalement 1 979 K€ de production vendue de services

1-1 Marge commerciale :

La marge commerciale de l'exercice s'est élevée à 20 M€ contre 21 M€ au cours de l'exercice précédent.

1-2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 2,213 Millions d'Euros. (2,496 M€ réalisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023)

1-3 Résultat net comptable

Le résultat financier net s'élève à -1,7 M€ au lieu de -0,8 M€ lors de l'exercice précédent.

Notre résultat courant avant impôts et éléments exceptionnels s'élève 0,5 M€. Au 31 mars 2023, il était de 1,7 M€.

Le résultat exceptionnel est de 0,6 M€ au lieu de 0,1 M€ lors de l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices est de 0,2 M€. Il était de 0,1 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net est de 0,95 M€ contre 1,71 M€ au 31 mars 2023.

1-4 Evolution de la structure du bilan

Les fonds propres de la société atteignent au 31 mars 2024 un total de 25,5 M€, à comparer à 25,7 M€ au 31 mars 2023.

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit hors effets escomptés non échus sont de 14,8 M€ (14,2 M€ au 31 mars 2023). La part à moins d'un an représente 13,5 M€ et la part de 1 à 5 ans 1,3 M€.

Les immobilisations nettes représentent 13,5 M€. Par ailleurs, Innelec Multimédia détient une participation nette de 1 M€ dans le capital d'Innelec Technologies et aucune participation dans le capital de Jeux Vidéo and Co

Les stocks s'élèvent à 13,5 M€. Ils représentaient 12,9 M€ au 31 mars 2023. Le total de l'actif circulant s'élève à 62,6 M€ (contre 63,7 M€ au 31 mars 2023) dont des disponibilités (hors valeurs mobilières de placement) s'élèvent à 22 M€ au 31 mars 2024, contre 18,5 M€ pour l'exercice précédent.

2) Filiales et participations

2.1- Innelec Technologies :

Innelec Technologies regroupe deux participations minoritaires prises dans des affaires spécialisées dans les technologies nouvelles : IDM, et Numecent Holding. La société n'a procédé à aucun investissement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Numecent Holding est une société de technologies américaine valorisée dans les comptes de notre filiale pour 263 K€ et provisionnée à hauteur de 200 K€. La société a procédé à plusieurs augmentations de capital que nous n'avons pas suivies. Notre participation dans cette affaire est inférieure à 1 %.

IDM - Ingénierie Diffusion Multimédia - est à la fois un éditeur de logiciels et un prestataire de services dans une activité qui est centrée sur le « content management system » dans laquelle nous avons une participation de 8,09 % représentant une valeur nette comptable de 325 K€.

Outre ses participations financières Numecent Holding et IDM, Innelec Technologies détient un compte courant de 250 K€ dans les comptes d'Innelec Multimédia.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2024, Innelec Technologies n'a reçu aucun revenu de ses participations et a engagé 8,3 K€ de charges. Après 3,7 K€ de produits financiers, le résultat net est de -3,4 K€.

Les capitaux propres de la société représentent 638 K€ au 31 mars 2024.

2.2- Jeux Vidéo & Co :

Jeux Vidéo & Co n'exploite plus qu'un seul magasin Ultima détenus en propre, situé à Saint Malo.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élève à 0,26 M€, contre 0,25 M€ au 31 mars 2023.

Le résultat d'exploitation est de -0,3 M€.

Le résultat net est de -0,3 M€. Au 31 mars 2023, le résultat net était de -0,08 M€.

Au 31 mars 2024, les capitaux propres de Jeux Vidéo & Co représentent -0,3 M€, à comparer au capital social de 0,04 M€. Par ailleurs nous avons passé une provision de 567K€ pour dépréciation des titres. Toutefois, dans un contexte qui reste délicat pour les ventes au détail, Innelec Multimédia continue de soutenir sa filiale Jeux Vidéo and Co.

2.3- MDA

Notre filiale M.D.A. est immatriculée à Casablanca (Maroc). Cette société a pour vocation d'appuyer l'action commerciale d'Innelec Multimédia au Maghreb et sur le continent africain. Elle n'a pas encore démarré une activité réelle. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, M.D.A. n'a pas réalisé de chiffre d'affaires. Compte tenu de différents frais, le résultat après impôts de M.D.A. est de - 6,2 K€.

2.4- In Konix Interactive Limited.

Cette société est immatriculée à Hong-Kong. Elle a vocation à accompagner le développement international d'Innelec Multimédia. A la date du 31 mars 2024, cette société n'a pas démarré son activité.

2.5- Xandrie

La participation d'Innelec Multimédia dans Xandrie est de 0,87 % au 31 mars 2024 après une augmentation de capital à laquelle Innelec Multimédia n'a pas participé.

Nous rappelons que Xandrie est propriétaire d'une plate-forme de streaming et de téléchargement de musiques : Qobuz. Au cours de l'exercice, la société a lancé son service de streaming et téléchargement au Canada avec succès, le nombre d'abonnés dépassant celui de Canada Inc. après seulement 12 mois d'activité sur l'ensemble du territoire canadien.

Outre le développement du marché Canadien, Xandrie opère un service de téléchargement au Japon depuis septembre 2021 et lancera son service de streaming sur la fin d'année 2024.

Les perspectives sont favorables et Xandrie poursuit sa marche vers la profitabilité. L'ouverture du Japon, 2ème marché mondial pour la musique enregistrée, est une tête de pont stratégique pour développer sa présence sur le marché asiatique et contribuer à maintenir un rythme de croissance soutenue.

3) Comptes Consolidés

Les comptes consolidés annuels ont été établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Sont intégrées Innelec Technologies, et Jeux Vidéo and Co, auxquelles il faut ajouter Konix Interactive Ltd et Multimédia Distribution Afrique.

Le chiffre d'affaires consolidé est égal à 187,0 M€ contre 163,2 M€ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Le résultat opérationnel courant avant éléments non récurrents est de 2,6 M€ (2,7 M€ au 31 mars 2023). Le résultat opérationnel non courant d'élève à -0,14 M€.

Au 31 mars 2024, l'impôt sur les bénéfices s'élève à 0,4 M€.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 0,96 M€ contre (1,3 M€ au 31 mars 2023)

Les capitaux propres consolidés avant répartition des bénéfices représentent 23,1 M€ au 31 mars 2024 par rapport à 23,5 M€ au 31 mars 2023. L'endettement net du Groupe est de 4,73 M€ hors IFRS16 et factor. La trésorerie nette s'élève à 12,04 M€ contre 8,2 M€ en N-1 avec impact Factor et IFRS 16

4) Echéances Innelec Multimédia (comptes sociaux) au 31 mars 2024

	Article D. 441 L. 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	217	29	30	93	369
Montant total des factures concernées : TTC	609 465	-175 668	-232 504	-99 295	101 999
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice : HT	0,35%	-0,10%	-0,13%	-0,06%	0,06%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice : HT					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues : HT	NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	DELAIS LEGAUX : (30 J net - 45j net - 45j fdm - 60j net) DELAIS CONTRACTUELS : (à préciser)				

Les montants négatifs inclus des avoirs non remboursés au 31/12/N.

c	Article D. 441 I. 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	2 600	568	461	5 868	9 497
Montant total des factures concernées : TTC	3 781 944	-277 409	32 592	874 602	4 411 729
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice : HT	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice : HT	2,02%	-0,15%	0,02%	0,47%	2,35%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues : HT	NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	DELAIS LEGAUX : (30j net -60j net) DELAIS CONTRACTUELS : (à préciser)				

Les montants négatifs inclus des avoirs non remboursés au 31/12/N.

5) Autres informations

Conformément à la Loi, nous vous précisons que notre Groupe n'a engagé aucune dépense de recherche.

Notre société n'est pas touchée par les risques et les contraintes liés à l'environnement.

6) Informations sociales (consolidées)

Au 31 mars 2024, le Groupe Innelec Multimédia employait 126 personnes (118 au 31 mars 2023) réparties entre 105 contrats à durée indéterminée, 3 contrats à durée déterminée, et 18 contrats d'Apprentissage. En outre, et compte tenu de la saisonnalité, nous faisons appel à 15,62 intérimaires (moyenne).

Pendant la durée de l'exercice, nous avons procédé à 18 embauches dont 7 CDD alors que 14 personnes quittaient notre groupe, dont 3 en CDD

Le nombre total d'heures travaillées s'est élevé à 215 565.

Le montant global des charges de personnel (comptes consolidés normes IFRS) s'est élevé 8,7 M€, montant stable par rapport à l'exercice précédent.

Nous avons payé un total de 95,7 K€ de dépenses de formation et pour l'exercice clos le 31 mars 2024, une provision pour prime d'intéressement a été constituée à hauteur de 120 K€ bruts.

6) Evolution de la situation 2023-2024 :

Au cours de l'exercice 2023-2024, le paysage économique s'est transformé, notamment dans les enseignes de Grande Distribution Alimentaire (GSA) où l'enseigne Cora s'est vue rachetée par Carrefour, et une grande partie des magasins Casino ont été cédés à Auchan et Carrefour également. Cette modification, qui s'est opérée dans le temps, n'a pas eu de répercussions immédiates, mais il faut s'attendre à ce qu'elle impacte sensiblement notre prochain exercice.

7) Proposition d'approbation des comptes et d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître un bénéfice net de 950 464 €.

De la même manière, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 0,957 K€

Pour l'exercice clos au 31 mars 2024, nous vous proposons d'affecter le bénéfice social de l'exercice soit 950 464 € de la manière suivante :

- A la réserve légale à hauteur de 6 968 € pour la porter de 460 545 € à 467 513 €

- Le solde soit 943 496 € sera remis à la discrétion de l'Assemblée Générale qui pourra décider de la distribution de tout ou partie de cette somme sous forme de distribution d'un dividende. La distribution aux actionnaires d'un dividende dont nous vous proposons de décider le montant lors de notre Assemblée Générale, tiendra compte du fait qu'au 31 mars 2024, la société détenait 85 943 de ses propres titres et que ceux-ci ne reçoivent aucun dividende. Ce dividende net sera donc payé sous déduction des actions détenues en propre par la société à la date de distribution du dividende. Ce dividende pourra être payé en espèces ou en actions selon des modalités à définir et au choix de l'actionnaire.

Les dividendes sont tous éligibles à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques, visé par l'article 158-3 du CGI et ces dividendes pourront être payés au choix de l'actionnaire en numéraire ou en titres conformément à l'article 39-2-c des statuts, et aux articles L 232-18 à L 232-20 du Code de Commerce.

-et le solde sera affecté au compte Report à Nouveau qui est de 9 423 121,50 € au 31 mars 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes par action distribués au cours des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercices	Dividende net	
2021-2021	0,80 €	Abattement 40 % art.158-3 du CGI
2021-2022	0,40 €	Abattement 40 % art.158-3 du CGI
2022-2023	0,50 €	Abattement 40 % art.158-3 du CGI

8) Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 78 042 €.

9) Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices. (Annexe 1)

10) Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article 225-38 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article.

Conformément à l'article L 225-39 du Code de Commerce, la liste et l'objet des conventions conclues entre la société et ses mandataires sociaux, et les autres sociétés avec lesquelles elles ont des dirigeants communs ont été communiqués aux membres du Conseil de Surveillance.

L'ensemble des conventions qui ont déjà été approuvées par votre Assemblée se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Notre société a signé le 1^{er} juillet 2022 avec la société Nabuboto, par ailleurs notre actionnaire majoritaire, une convention d'animation et de prestation de service.

Par ailleurs, nous vous rappelons que, dans sa séance du 24 juillet 2020, le Conseil d'Administration a adopté sa charte interne sur les conventions réglementées et libres en application des dispositions de la Loi Pacte du 22 mai 2019. Cette charte est publiée sur le site internet de la société.

11) Mandataires sociaux :

Au 31 mars 2024, la société était une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Elle avait pour Mandataires sociaux :

Monsieur Nicolas Berthou, Président du Directoire (depuis le 30 septembre 2020)

Monsieur Sébastien Rams, Membre du Directoire (depuis le 30 septembre 2020)

Monsieur Juan Vidueira, Membre du Directoire (depuis le 30 septembre 2020)

Monsieur Denis Thebaud, Président du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Monsieur Jean-Pierre Bourdon, Vice-président du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Madame Marie-Christine Fauré, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Monsieur Christian Tellier, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Monsieur Jean-Charles Thébaud, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Madame Laura Barnac, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 3 décembre 2020)

Madame Marie-Caroline Thébaud, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Monsieur Albert Benatar, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Monsieur Gérard Youna, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Madame Martine Depas, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

A noter que :

- Madame Fauré a donné sa démission du Conseil au 31 mars 2024 pour raisons personnelles.
- Madame Nathalie Kaczmar a été nommée membre du Directoire depuis le 1^{er} avril 2024
- Madame Sandrine BUSOC a été nommée membre du Directoire depuis le 1^{er} avril 2024

12) Commissaires aux Comptes

Conformément à la Loi, nous vous précisons que les honoraires de nos Commissaires aux Comptes comptabilisés au cours de l'exercice s'élèvent au total à 158 120 € dont 129 500 € pour le Cabinet Deloitte et associés (dont 17 500 € pour les filiales du Groupe) et 28 620 € pour le cabinet Gatti Conseils. Ces honoraires sont liés aux travaux de vérification des comptes sociaux et consolidés.

13) Augmentations de capital :

Votre Conseil de Surveillance a constaté au cours de l'exercice deux augmentations de capital :

1) La création de 13000 actions nouvelles de 1,53 € de nominal à la suite de l'attribution définitive de 13 000 actions gratuites à des membres du personnel (constaté par le Conseil de Surveillance du 20 septembre 2023). Le nombre d'actions est porté de 3 010 102 à 3 023 102. Le capital est porté de 4 605 456 € à 4 625 346 €

2) La création de 32 545 actions nouvelles de 1,53 € de nominal à la suite du choix exprimé par les actionnaires de voir le dividende de l'exercice 2022-2023 payé en actions (constaté par le Conseil de Surveillance du 16 octobre 2023). Le nombre d'actions est porté de 3 023 102 à 3 055 647 actions. Le capital est porté de 4 625 346 € à 4 675 140 €.

En conséquence, nous vous demandons de ratifier ces augmentations de capital et de modifier les statuts de la société en leur article 6 en ajoutant le paragraphe suivant :

« L'Assemblée Générale Mixte du 19 septembre 2024 ratifie les deux augmentations de capital constatées par les Conseils de Surveillance dans ses séances des 20 septembre et 16 octobre 2023 portant celui-ci successivement de 4 605 456 € à 4 625 346 € puis de 4 625 346 € à 4 675 140 € ».

Et en leur Article 8 désormais ainsi rédigé :

« Le capital social est fixé à la somme de 4 675 140 € divisé en 3 055 647 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 € »

14) Contrat de liquidité :

Notre Contrat de liquidité arrive à échéance le 22 mars 2024. Au 31 mars 2024, nous détenons 85 943 actions en propre (90 319 actions au 31 mars 2023).

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler cette autorisation. Vous nous l'avez donnée pour la dernière fois lors de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2023 et elle arrive à l'échéance le 20 mars 2025.

Cette autorisation vous est demandée conformément aux dispositions des articles L 225-209 à L 225-214 du code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, et selon les règles prévues par les statuts de notre société tels que nous vous proposons de les adopter en leur article 10. Cette autorisation serait d'une durée de 18 mois soit jusqu'au 20 mars 2025 en vue de :

- L'animation du Marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'octroi d'actions ou d'options d'achats d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce

- La remise d’actions à titre d’échange ou de paiement dans le cadre d’opérations de croissance externe ou à l’occasion d’émissions de titres donnant accès au capital.

Ce rachat pourra s’effectuer aux conditions suivantes : le prix maximum de rachat ne pourra excéder 15 Euros par action.

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées dans la limite de 10 % du capital, représentant, compte tenu des titres déjà détenus, soit 85 943 actions au 31 mars 2024, un programme d’un montant maximum de 3 160 315 €.

Le financement du programme de rachat d’actions sera assuré par les ressources propres de la société ou par voie d’endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser notre société à procéder à l’annulation de ses propres actions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital dans le cadre du programme de rachat d’actions évoqué ci-dessus.

Ainsi, nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil de Surveillance en vue de procéder à ces annulations d’actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, effectuer toutes formalités, et, d’une manière générale faire le nécessaire dans le cadre de la présente autorisation.

15) Répartition du capital :

Au 31 mars 2024, les membres du Directoire détenaient le nombre d’actions suivant :

Membres du Directoire	Nombre d’actions	Nombre d’AGA attribuées	Total
N. Berthou	28 340	3 000	30 340
S. Rams	6 491	1 000	7 491
J. Vidueira	6 860	1 000	7 860

Au 31/03/2024 les Membres du Conseil de Surveillance détenaient le nombre de titres suivants :

Monsieur Denis Thébaud (de façon directe ou indirecte)	1 869 040
Dont Usufruit	144 558
Monsieur Jean-Charles Thebaud (Pleine propriété)	6 659
Monsieur Jean-Charles Thebaud (Nue propriété)	48 186
Mademoiselle Marie Caroline Thebaud (Pleine propriété)	6 659
Mademoiselle Marie Caroline Thebaud (Nue Propriété)	48 186
Madame Marie-Christine Faure	9106
Monsieur Christian Tellier	120
Monsieur Jean-Pierre Bourdon	79
Monsieur Albert Benatar	71
Madame Laura Barnac	0
Monsieur Gérard Youna	10
Madame Martine Depas	1

Au 31 mars 2024, le capital de la société était réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de D.D.V.
Famille Thébaud	1 851 067	60,57 %	3 622 868	76,23 %
M. Nicolas Berthou	28 340	0,83 %	28 340	0,59 %
M. Sébastien Rams	6 491	0,18%	10 122	0,22 %
M. Juan Vidueira	6 860	0,27 %	10 860	0,23 %
Innelec Multimédia (auto détention)	85 943	2,81 %	0	0
Public	1 079 946	35,34 %	1 079 946	22,73 %
Total	3 055 647	100 %	4 752 136	100 %

16) Principaux risques auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers.

- **Situation actuelle**

Les risques inhérents à la profession sont principalement : l'arrêt de commande ou de paiement d'un ou plusieurs clients importants ; le piratage des produits similaires à ceux commercialisés par la société pouvant conduire à une diminution de la demande. Les risques de toutes natures liés aux relations avec les fournisseurs. L'incapacité de livrer et facturer des produits à la suite d'un dommage industriel ou informatique, le manque de composants depuis la crise du Covid 19 en Asie, le départ d'un ou plusieurs collaborateurs clefs de la société, le déréférencement d'une centrale d'achat, le vol, la destruction de certains de nos actifs et les risques informatiques : ERP et bureautique. Le climat conjoncturel (guerres, grèves, etc.) entraînant une baisse sensible de la consommation. Enfin des risques d'augmentation des coûts de transports et les évolutions de la parité Euros /Dollar qui peuvent jouer sur la rentabilité de la société.

- **Evolution prévue de notre approche sur les risques**

Lors d'un conseil d'administration du 7 décembre 2010, le conseil a décidé de tenir sur l'exercice 2011/2012 un conseil stratégique uniquement dédié aux risques qui a eu lieu le 17 mai 2011 avec l'assistance du Cabinet d'audit PWC (Price Waterhouse Coopers). La notion de risques a été élargie pour englober les risques de gouvernance qui concernaient le Conseil d'Administration et les risques opérationnels qui concernent la Direction Générale et le Comité de Direction au sens large.

A cet égard, la Direction Générale a établi une cartographie des risques et mis en place un dispositif de contrôle pour en assurer le suivi. Une présentation nouvelle a été faite au Conseil d'Administration.

A cette occasion, nous avons élargi la notion de risque pour englober à la fois les risques patrimoniaux qui concernent les actionnaires, les risques de gouvernance qui concernent le Conseil de Surveillance et les risques opérationnels qui concernent le Directoire et le Comité Exécutif au sens large.

- **Gestion et présentation**

1) *Contrats avec les clients* : Tous les efforts de la société tendent à augmenter le nombre et la diversité de ses clients et de ses fournisseurs ; tous les contrats clients sont écrits et/ou vérifiés juridiquement par le Secrétaire Général et validés par le Président du Directoire et/ou le Directeur Commercial avant envoi par les chefs de départements. Un double de l'ensemble des contrats est scanné et tenu à jour par le Secrétariat Général.

2) *Organisation des ventes* : un guide des ventes est régulièrement mis à jour pour s'assurer que tous les membres de l'équipe de vente soient bien informés en détail de tout ce qui concerne leur activité. Ce guide intègre notamment les modifications liées au changement de la législation sociale et commerciale, ainsi que les mises à jour annuelles des conditions de vente de la société.

3) *Piratage des produits* : la société encourage ses fournisseurs à protéger leurs produits et relaie les informations de lutte contre le piratage auprès de ses clients. La société procède à des vérifications approfondies lors du retour des produits défectueux jeux consoles pour s'assurer que les produits qui lui sont retournés sont bien défectueux et que le retour n'a donc pas été motivé par une simple copie du produit.

4) *Les risques de toutes natures liés aux relations avec les fournisseurs* : dans ses relations avec les fournisseurs la société signe des contrats qui sont tous validés par le Directeur des Achats et visés par le Président du Directoire et qui couvrent les différents aspects usuels (volume, prix, paiement) nous permettant de nous y référer en cas de besoin.

- Les quantités achetées représentent un risque de gestion pour notre société :

Achats trop importants, surstocks, achats insuffisants avec un risque de perte de vente. Un comité des opérations composé de représentants des équipes ventes, et Business Unit se réunit chaque vendredi et propose au Président du Directoire les quantités à acheter. Pour les gros volumes, une prévision individuelle est demandée à chaque vendeur et responsable vente, Business Unit. Toutes les commandes de nouveautés sont ensuite visées par le Directeur des achats. Pour le réassort, des niveaux hiérarchiques d'autorisation de commandes ont été fixés en fonction des montants à commander.

La Responsable d'exploitation logistique est responsable de l'intégrité des stocks. Des procédures existent couvrant la réception, le stockage et l'expédition des marchandises stockées. De même au moins deux inventaires annuels sont réalisés et contrôlés par nos Commissaires aux Comptes qui s'assurent du respect des procédures écrites d'inventaire et de l'exactitude des quantités relevées.

Les stocks présents dans nos filiales sont également inventoriés à intervalles réguliers sous la responsabilité du Président du Directoire avec les niveaux de contrôle appropriés réalisés par nos commissaires aux comptes.

5) *Risque industriel et informatique* : Sous la responsabilité du Responsable d'exploitation logistique, la société fait régulièrement intervenir l'APAVE et la société CHUBB/SICLI pour s'assurer de la conformité de ses installations. Elle a notamment procédé en 2023 à la mise à jour de l'ensemble du parc d'extinction incendie sur les deux sites de Moussy et Pantin, ainsi qu'à la formation des salariés au maniement des moyens de lutte contre l'incendie. Elle a souscrit aux assurances nécessaires, notamment perte d'exploitation en cas de sinistre incendie, etc. qui sont gérées par le Secrétaire Général.

Dans le domaine informatique, les utilisateurs du système informatique signent une charte interne visant à garantir la sécurité et l'intégrité des données. Des sauvegardes régulières sont effectuées et stockées sur site dans des armoires ignifugées et hors site. Le matériel informatique est assuré notamment bris de machine ceci sous la responsabilité de la D.S.I.

En 2020 la société a décidé de migrer ses outils bureautiques sur le cloud (Office 365, ...) pour réduire les risques liés à une cyberattaque. D'autre part, sur les conseils de la DSI, un contrat SOC (Security Operational Certification) a été mis en place pour renforcer la sécurité des systèmes d'information. Les systèmes de protection des données ont également été revus avec, entre autres, une double sauvegarde externe cryptée.

Nous avons modifié notre infrastructure vers un modèle hyperconvergé et déplacé le PRA vers un hébergeur externe Equinix, parallèlement à la virtualisation des serveurs Tolas afin de s'affranchir de toutes pannes matérielles sur ces équipements.

La mise en place du Site de Moussy en Aout 2022 a conduit à la mise en place d'un mécanisme de témoin sur Equinix et Pantin pour s'assurer d'une haute disponibilité de notre système d'information

Nous avons lancé dès 2021 le projet « IPPON », consistant en la migration de notre ERP vers SAGE X3, nous apportant la modernité, la souplesse et flexibilité nécessaire pour accompagner notre croissance. Cette préparation a impliqué tous les services de la société, qui ont travaillé durant l'année 2022 en plusieurs ateliers pour permettre au service informatique d'élaborer un cahier des charges complet de leurs différents scénarios opérationnels. En mars 2023, nous avons procédé à un run à blanc de SAGE X3, et fin juin 2023, nous avons mis SAGE X3 en production avec succès.

- 6) *Risque lié au départ d'un ou plusieurs collaborateurs clef de l'entreprise* : la politique de l'entreprise est de s'assurer qu'elle peut faire rapidement face en interne au départ de collaborateurs en ayant autant que faire se peut prévu un remplaçant désigné ou non pour chaque poste ; ce dispositif est régulièrement revu par le Directoire et les différents responsables. D'un point de vue plus général, la société estime que ce risque se gère aussi en amont au cours des entretiens réguliers et les entretiens d'évaluation avec les collaborateurs concernés. Tous les collaborateurs clés de l'entreprise sont soumis à une clause de non-concurrence assortie d'indemnités de non-concurrence.
- 7) *Engagement hors bilan et de retraite* : La société évalue ses engagements hors bilan et les engagements de retraite ont été chiffrés par une société spécialisée.
- 8) *Risque lié à la gestion des actifs* : la gestion de la trésorerie est placée sous la responsabilité de la Directrice Administrative et Financière qui fournit au Président et au Directoire différents tableaux de suivi à intervalles hebdomadaires et mensuels. Le Président du Directoire signe les règlements dans la limite définie par le Conseil de Surveillance et cosigne avec la DAF tous les paiements jusqu'aux montants autorisés. Depuis la mise en place du Directoire, les membres du Directoire, en dehors du Président, ont également une délégation de signature avec la cosignature de la Directrice Financière dans une limite de 300 000 €.

Les assurances de tout ordre, responsabilité civile, complémentaire maladie, stock, perte d'exploitation, fraude et cyber attaque, etc. sont placées sous la responsabilité du Secrétaire Général qui fournit au Président du Directoire les différents contrats pour visa.

Les marques sont gérées par le Secrétaire Général, qui a la charge des dépôts de marque et de leur suivi.

Innelec Multimédia SA ne possède pas d'immobilier en propre.

Un logiciel de suivi des immobilisations a été mis en place assorti d'une procédure écrite rédigée par le contrôle de gestion.

9) *Risque lié au transport* : Les expéditions de marchandises peuvent subir un sinistre exceptionnel et important qui ne serait pas couvert directement par les transporteurs. Une police d'assurance transport a été mise en place pour se couvrir contre de tels risques. La société a également négocié auprès de ses transporteurs, des conditions particulières de prise en charge des sinistres responsables plus avantageuses que la Convention de Vienne, et qui permettent d'en limiter les effets sur son ratio prime/sinistres. Concernant les risques liés aux augmentations des coûts de transport, la société a signé des contrats avec ses transporteurs avec, dans la mesure du possible, des seuils (cap) sur les taxes gasoil pour limiter les risques d'une inflation non maîtrisée de ses coûts.

10) *Risque lié aux variations de change Euro/Dollar* : La société dispose d'un contrat d'achat et de financement en dollars avec une parité garantie sur 6 mois, permettant ainsi, en cas de forte disparité de limiter les risques sur les taux de change.

11) *Risques liés aux conflits internationaux* : hormis les risques relatifs à l'impact du prix du gasoil sur les transports et la variation de la parité Euro dollar évoqués dans les paragraphes 9 et 10 il n'existe pas d'autres risques directs identifiés, si ce n'est agir sur le moral des ménages engendrant un possible ralentissement de la consommation, et l'inflation pouvant réduire les capacités d'achat des ménages qui seraient amenés à faire des arbitrages en fin d'année 2024 lors des achats de Noël, ayant ainsi un impact sur les ventes de consoles, de jeux et d'accessoires

17) Procédures de Contrôle interne

La société se réfère à la définition du contrôle interne selon l'IFACI

- Le contrôle interne selon l'IFACI :

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

1/ les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité, de protection du patrimoine ;

2/ les informations financières sont fiables ;

3/ les lois, les règlements et les directives de l'organisation sont respectés

- Limites du système de contrôle interne

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

- Modalités de préparation du présent rapport

Il convient de préciser que ce rapport présente de manière descriptive - et non pas évaluative - le système de contrôle interne de la société.

Ce rapport a été préparé sur la base des dispositifs mis en place dans la société de façon progressive au fil des années pour assurer le contrôle interne. Ces dispositifs privilégient l'aspect opérationnel directement lié à une activité de distribution comme la nôtre gérant essentiellement des flux financiers et de marchandises.

- Rôles du Directoire et du Conseil de Surveillance :

Le Conseil de Surveillance, en liaison avec les principaux actionnaires, définit les orientations stratégiques, inspire et valide le budget chiffré ; il participe au recrutement des différents membres de l'équipe dirigeante. Il est assisté dans cette mission par le Directoire qui fixe les objectifs personnels des membres de l'équipe dirigeante, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution.

Le Conseil de Surveillance nomme le Président du Directoire qui le dirige, en coordonne ses travaux et assure la liaison avec le Conseil de Surveillance. Il nomme également les membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance représente les actionnaires. Dans ce cadre, il définit la stratégie de la société et veille à sa mise en œuvre par le Directoire. Il a, par ailleurs, un rôle de contrôle.

Il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise et de la politique de gestion et de suivi des risques. Par ailleurs le Conseil de Surveillance fixe par écrit la rémunération du Président du Directoire et des membres du Directoire et les règles de rémunération variable.

Dans son rôle de contrôle, le Conseil de Surveillance s'appuie sur les avis des Commissaires aux Comptes et éventuellement de différents travaux d'audit extérieur.

Enfin, un Comité d'Audit a été constitué au sein du Conseil de Surveillance qui assume les missions de contrôle qui lui sont assignés par la Loi.

- Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

1) Organisation de la fonction comptable et financière

Le responsable comptable et financier reporte directement au Président du Directoire. L'intervention des professionnels extérieurs est décrite ci-dessous.

Depuis l'exercice 2017-2018, la société a créé un poste de Responsable de la comptabilité clients. Ce poste vise particulièrement le contrôle et de la surveillance des encours clients en relation avec nos assurances crédit.

2) Système d'information, reporting, contrôle budgétaire

Pour Innelec Multimédia : L'élaboration des comptes résulte d'un ensemble d'opérations structurées à partir de notre système informatique intégré à base de notre ERP (SAGE X3), il couvre tous les grands processus : achats, gestions des stocks, facturation, encaissement, paiement. Il est complété par d'autres progiciels dont un spécifiquement pour la paie (SAGE PAIE), un pour la gestion des immobilisations, un pour la gestion informatisée des commandes dans notre entrepôt (CIUCH et bientôt GEODE), et un pour les vendeurs itinérants (COMMANDO).

Ces opérations font l'objet de contrôles à différents niveaux dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur, notamment en ce qui concerne la validation des différents mouvements de stock et la validation des primes. Les procédures comptables sont elles-mêmes reprises dans un guide de procédure.

Pour les filiales : le Président du Directoire a repris la responsabilité de la filiale JEUXVIDEO&CO. Il assure un suivi de gestion et un reporting régulier auprès du Conseil de Surveillance avec ses propres outils.

3) Élaboration des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis par un seul cabinet comptable extérieur chargé de toutes les sociétés contrôlées par le groupe, ceci pour augmenter la cohérence des traitements. Les écritures de consolidation sont effectuées par le cabinet comptable extérieur et saisies sur l'outil informatique du cabinet, elles sont ensuite vérifiées par nos Commissaires aux Comptes. Des réunions de synthèse sont organisées deux fois par an en présence de la Directrice Administratif et Financier, de la Responsable comptable, du Cabinet comptable extérieur, des Commissaires aux Comptes et du Président du Directoire.

4) Suivi des engagements hors bilan et des litiges.

Les engagements hors bilan sont évalués annuellement par le Responsable Comptable et Financier.

Les litiges clients sont suivis par le Directeur commercial, les responsables de comptes, le cas échéant la Responsable d'exploitation logistique, et sous la supervision du Président du Directoire. Un programme informatique interne recense tous les litiges dès leur création et permet un suivi mutualisé par tous les intervenants internes.

Les litiges fournisseurs sont suivis par les Directeurs des Business Units sous la supervision du Directeur Général Adjoint – Achats qui en fait également un suivi plusieurs fois par an et notamment chaque trimestre. Un programme informatique interne identique à celui utilisé pour les litiges clients est utilisé.

Les litiges clients et fournisseurs sont examinés tous les mois et donnent lieu à la diffusion de listes de suivi et de demandes d'actions de la part des Responsables ou du Directeur Général Adjoint – Directeur du développement commercial. Trimestriellement un examen approfondi a lieu avant la comptabilisation des provisions.

Les autres litiges notamment prud'hommaux sont listés trimestriellement par notre avocat et une provision est définie par le Président du Directoire et le Secrétaire Général, en fonction du degré de risque.

5) Contrôle des informations financières et comptables publiées.

Ce contrôle est effectué de façon ultime par nos Commissaires aux Comptes.

La communication financière est réalisée trimestriellement pour le chiffre d'affaires, semestriellement pour les états financiers, avec arrêté des comptes par le Directoire. Les documents financiers publiés sont préparés par la Direction, avec l'assistance de l'Expert-Comptable, et le rapport annuel sous le contrôle des Commissaires aux Comptes. Les résultats sont ensuite présentés au Conseil de Surveillance.

Des réunions d'informations sont organisées 2 fois par an avec les analystes financiers à l'occasion de la sortie des comptes semestriels et annuels. Des communiqués de presse sont publiés à cette occasion et lors d'évènements importants.

- Conclusion sur le contrôle interne au 31/03/2024. Plan d'actions pour l'exercice 2024/2025

Procédures

Eu égard à la taille de notre société, nous nous sommes d'ores et déjà dotés d'une structure organisationnelle et de nombreuses procédures et états de contrôle.

Durant l'exercice 2014 / 2015, l'effort a porté sur toutes les procédures écrites de nos systèmes informatiques, au total des dizaines de procédures ont été écrites ou mises à jour concernant des domaines très variés tels que (liste non exhaustive) : les outils de publication, les fichiers logs, l'intranet, l'extranet, les serveurs de média, les traitements automatiques, l'infrastructure, les procédures d'exploitation, le réseau, et divers applicatifs.

Durant l'exercice 2015 / 2016, la procédure des notes de frais a été revue.

Durant l'exercice 2017/2018, la procédure paiements fournisseurs par virements avec circuit de signatures électroniques a été mise en place.

Par ailleurs, nous vous rappelons les missions du contrôle de gestion et audit interne telles que décrites ci-dessous :

Leur but est d'apporter les outils permettant de piloter le groupe le plus finement possible afin de l'accompagner dans sa croissance et déterminer les facteurs de risques.

1) Prévoir :

Établissement des budgets d'après les objectifs définis par le Comité de direction et les éléments remis par les responsables de services, à partir de plusieurs scénarios pour mesurer les impacts sur le compte de résultat, sur les postes du bilan (Trésorerie) et sur les investissements.

Le budget finalisé est ensuite validé par le Directoire et présenté au Conseil de Surveillance.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Refonte du tableau de bord trésorerie pour une meilleure visibilité et une meilleure anticipation des besoins
- Analyse de notre processus de gestion des baisses de prix
- Application de la loi Hamon

Durant l'exercice 2020-2021 :

- Contrôle et validation juridique de tous les contrats par le Secrétaire Général.

2) Mesurer :

Mettre en place des indicateurs de suivi des objectifs (Tableaux de bord) et vérifier l'atteinte des objectifs et faire ressortir les écarts :

- Sur la marge en analysant les éléments principaux : Ristournes, Ventes, Achat...
- Et/ou sur les dépenses en suivant les plus gros postes : Masse salariale, Transport, Assurance...
- Et/ou sur les recettes en analysant en dehors des ventes de marchandises les autres gros postes : Prestations service (participations éditeurs), Port refacturé aux clients, etc.
- Et/ou sur la performance (qualité, volumétrie) en analysant notre performance : Préparation et Expédition des commandes (ORD – ce sont les commandes en préparation non expédiées le jour même), Volume de réception, Volume pièces comptables enregistrées, Taux de produits défectueux par éditeur, Volume de baisse de prix, etc.
- Et/ou les postes de Bilan (Ratios encaissement, Stock, trésorerie, etc.)

Pour l'exercice 2012/2013, il a été mis en place des KPI pour le Comité de Direction et différents outils pour mieux appréhender les marges et leur évolution à chaque situation. Il a été également mis en place un outil de suivi pour améliorer notre temps de réaction sur le solutionnement des litiges clients.

Durant l'exercice 2013/2014, de nouveaux tableaux de bord ont été établis pour mieux suivre notre marge, l'état des liquidations, le suivi des marges négatives, le suivi des commandes dont les prix et tarifs ont été modifiés.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Refonte du tableau de bord destiné au Conseil d'Administration (par BU : CA enseignes, CA lignes de produits, stocks)
- Contrôle contrats clients (respect des délais légaux, respect validation Direction, ...)

Durant l'exercice 2015 / 2016 :

- Mise en place d'un outil de suivi et d'archive des contrats clients sous forme dématérialisée

Durant l'exercice 2016/2017 :

Amélioration de divers outils de suivi de notre CA, de nos marges et des stocks

Durant l'exercice 2017/2018 :

Détermination du CA et plus particulièrement de la marge par enseigne, lignes de produits et fournisseurs avec intégration des RFA clients, des coopérations commerciales, des services en vue de l'établissement du tableau de bord mensuel.

Durant l'exercice 2018-2019 :

Refonte des tableaux de suivis de notre CA en fonction des activités stratégiques de l'entreprise pour en suivre quotidiennement l'évolution.

Durant l'exercice 2019-2020 :

Schéma comptabilisation et suivi des royalties pour les licences.

Mise en place de contrôles d'inventaires.

Modification du process de déclaration du chiffre d'affaires à notre assurance-crédit

Modification de la balance âgée pour un meilleur suivi des litiges. Ceci nous permet de traiter en amont les litiges dès que les clients n'ont pas payé toutes ou parties des sommes dues.

Durant l'exercice 2020-2021 :

Mise en place de KPI pour la logistique par le contrôle de gestion interne

Mise en place d'un nouveau process d'inventaire,

Amélioration de la sécurité dans nos entrepôts

Mise en place des contrôles internes sur l'ensemble de la supply chain

Durant l'exercice 2021-2022 :

Optimisation des outils de suivi de gestion par la Responsable Administrative et Financière

Durant l'exercice 2022-2023 :

Optimisation de la trésorerie et de son suivi. Mise en place de l'affacturage sur deux clients (Cultura et Boulanger).
Réduction des lignes de spots pour diminuer les couts financiers à la suite de la forte augmentation de l'Euribor en 2022/20223

3) Accompagner :

Aider les responsables de service et le Directoire en proposant des pistes d'améliorations (Rejoint l'audit interne), sécurisation des processus (fiabilité), recherche de gain productivité (taches inutiles ou qui peuvent être faites autrement), diminution des coûts.

Pour l'exercice 2012/2013, les travaux ont porté sur le projet Xandrie, le projet Transformer, le suivi et la gestion des opérations commerciales.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Modification du processus d'échange d'informations avec Euler-Hermes : envoi sécurisé dématérialisé (en lieu et place de fax), plus de risque de pertes d'informations et donc fiabilisation des encours clients.

Durant l'exercice 2015 / 2016 :

- Modifications de nos modes de facturation afin d'intégrer, dans nos outils d'analyse de C.A. et de marge, les montants des financements éditeurs obtenus et reversés sous forme d'avoirs à nos clients :
 - o Pour les ristournes sur contrats de mandats
 - o Pour les compensations des stocks clients lors de baisses de prix
- Mise en place d'un nouvel outil pour la gestion des retours de marchandises clients.

Cet outil permet de réaliser les contrôles en une étape, au lieu de 2 auparavant, ce qui améliore la fiabilité et la traçabilité de ces opérations.

4) Auditer :

- Analyser les processus à tous les niveaux
- Rechercher des facteurs d'amélioration et de progression
- Analyser les processus afin de déterminer les facteurs de risques et proposer des solutions pour les réduire, voire les supprimer.
- Contrôler le respect des procédures.

Durant l'exercice 2012/2013 :

- les travaux ont porté sur l'audit de la conformité de nos facturations aux règles fiscales, la vérification des contrats et conventions réglementées, la conformité du paramétrage de la gestion de TVA dans nos ERP.

Ces audits n'ont révélé que des points mineurs d'amélioration à effectuer.

Durant l'exercice 2013/2014 :

- Il a été procédé à un audit sur la validation des contrats clients. De même, divers contrôles ont eu lieu pour vérifier la conformité des factures et la bonne application des nouveaux taux de TVA début 2014.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Audit des achats en devises : processus prix achats, prix de ventes, impact marge
- Audit processus facturation des avoirs clients sur opérations commerciales, mise en place d'un nouveau processus de facturation sur références produits (intégration dans le CA et la marge)
- Audit sur la facturation Chronopost (prestataire transport important d'Innelec Multimedia)
- Concernant Jeux Vidéo and Co : contrôle et mise à jour des habilitations sur les contrats comptes bancaires

Durant l'exercice 2015 / 2016

- Audit des contrats fournisseurs
- Analyse risque de la fraude et de la cybercriminalité
- Contrôle de la conformité des factures : Loi HAMON, RCP....
- Contrôle prix et marge sur un nouveau canal de distribution (Marketplace)
- Contrôle des déclarations de C.A. auprès de notre assurance-crédit

Durant l'exercice 2017/2018

- Renforcement du Contrôle et du suivi des stocks sensibles (A risque de dépréciation),
- Les sorties de stock des échantillons « SEG » sont sous contrôle de la comptabilité (vérification visa des personnes autorisées)

Durant l'exercice 2018-2019 :

- Renforcement des procédures de contrôles sur les opérations commerciales (achats et ventes) en s'appuyant sur la généralisation du suivi informatique des « opérations commerciales », par la Direction Générale.

Durant l'exercice 2019-2020 :

- Renforcement du contrôle des opérations commerciales et du suivi des RFA clients par le Responsable de l'audit et du contrôle interne.

Durant l'exercice 2020-2021 :

- Mise en place des processus de qualité sur le département Konix et mesure de la performance des fournisseurs externes.
- Mise en d'un contrôle de gestion dédié sur l'activité Konix

Durant l'exercice 2021-2022 :

- Réalisation de la Charte RSE, visant à identifier, auditer et améliorer tous les points d'action qui vont dans le sens de la responsabilité sociétale de l'entreprise.

Durant l'exercice 2022-2023 :

- Mise en place de KPI mensuels sur les différents paramètres de gestion. Suivi de ces KPI lors d'une réunion mensuelle des membres du Comité de Direction avec le contrôleur de gestion. Décisions et plans d'actions pour garantir l'atteinte du budget.

Le dispositif de contrôle interne décrit dans le présent rapport s'inspire du cadre de référence publié par l'AMF.

18) Systèmes d'information

1) Plan de continuité informatique

- En 2016 a eu lieu le remplacement, après tests et validations, des machines abritant notre ERP par des machines plus modernes et plus puissantes. Nous en avons profité pour migrer vers une version beaucoup plus moderne du système d'exploitation. Les baies disques ont été remplacées par des baies SAN plus performantes et moins chères à maintenir. Le Plan de Reprise de l'Activité (PRA) a été amélioré par la même occasion. Désormais, les systèmes opérant dans les deux salles distantes sont synchrones en temps réel (clusterisation) ce qui rend les procédures de bascule totalement automatiques et instantanées. Ces migrations nous permettent de pérenniser le fonctionnement de notre ERP pour un minimum de 5 à 10 ans.
- En 2018 : lancement du projet de remplacement de notre ERP et WMS pour respecter un délai de mise en œuvre raisonnable et de respecter un planning permettant une analyse approfondie des besoins et des process.
- En 2021 : plan d'avancement de la mise en place du WMS avec la nomination d'une équipe projet et de suivi. Préparation et formation des équipes, formatage des systèmes pour une mise en place programmée début 2022.
- Le projet de remplacement du WMS ayant été dépriorisé pour ne pas influencer sur le bon déroulement de la mise en place du nouvel entrepôt, nous avons repris le projet de remplacement de l'ERP (hors logistique), SAGE X3. Les ateliers de conception se sont déroulés sur le 2eme semestre 2021 et le premier trimestre 2022. La mise en production a été effectuée début juillet 2023.
- De la même façon, la société a décidé d'investir dans la mise en place d'un PIM/DAM (Product Information Management / Data Asset Management). Cette solution permet de centraliser toutes les informations produits (textuelles et media) dans un même outil, de diffuser ces informations au sein de nos outils mais aussi auprès de nos clients. Elle permet

également de récupérer chez nos fournisseurs, éditeurs et distributeurs les informations produit. Les gains attendus par la mise en place de cette solution sont qualitatifs puisque les informations sont récupérées à la source et les fiches produits envoyées sont standardisées et quantitatives puisque les équipes Achat responsables de la mise à jour des produits auront principalement des actions de validation des informations remontées. Ce projet a été mis en production début juillet 2022.

2) Plan de protection de l'information

- Nous avons signé en juin 2007 avec un acteur de référence dans le domaine des infrastructures de système d'information un contrat d'assistance pour la définition d'un plan de protection de l'information. Sur l'exercice 2009/2010, nous avons fait intervenir ce spécialiste sur la sécurité des portables. L'objectif est d'assurer une meilleure protection de l'information. Cette étude préalable avait pour objectif :
- D'effectuer un état des lieux et de conduire l'analyse des risques associés
- De formuler des recommandations permettant de définir la cible à atteindre en matière de sécurisation de l'information
- D'élaborer un plan d'actions définissant la trajectoire ainsi que les paliers permettant d'atteindre cette cible.

À la suite de ce rapport, il a été constitué un comité de pilotage composé du Président du Directoire, de la Direction des systèmes d'information et des responsables de nos principaux prestataires informatiques. Ce comité se réunit tous les mois et s'assure que les recommandations pour assurer une meilleure protection de l'information soient effectivement mises en place en fonction des priorités définies.

Un certain nombre de préconisations ont été mises en place concernant la sécurisation des PC portables des commerciaux itinérants dont :

- L'utilisation systématique des lecteurs d'identification biométriques - la mise en place d'un nouvel antivirus administrable.
- La modification de la gestion des emails en mode sécurisé grâce à l'utilisation systématique de fichiers encryptés sur les machines nomades (OST*).
- Les PC de travail prêtés aux prestataires extérieurs fonctionnent en mode connectés (TSE). Les données sont donc stockées sur les serveurs internes de la société.

*OST = Offline Storage Table

L'année 2013 a vu se réaliser la suite du plan prévu précédemment. Les grands points marquants ont été la modernisation de la ferme ESX sur laquelle repose notre système de virtualisation. Ceci a été réalisé grâce à la mise en place de quatre serveurs neufs assistés de deux serveurs de secours. De plus, les anciennes baies disques ont été remplacées par des baies San modernes, évolutives et de grande capacité.

En 2014 nous avons poursuivi nos efforts de modernisation en remplaçant tous les postes opérateurs fonctionnant sous Windows XP par des machines up to date fonctionnant sous Windows 7. Nous en avons profité pour faire recycler tout le matériel obsolète inutilisé par une société spécialisée permettant par là même un apurement des immobilisations.

L'effort de normalisation et d'amélioration des procédures a été maintenu grâce à l'utilisation d'outils informatiques de type wiki. D'autre part, l'utilisation d'un workflow d'entreprise, appelé GLPI, nous permet désormais d'assurer un suivi et une traçabilité de toutes les demandes utilisateurs ainsi que de toutes les modifications apportées au Système d'Information.

Une enquête de satisfaction a été menée auprès de l'ensemble des membres de la société. Les résultats de cette enquête ont été analysés et nous guideront dans les actions à mener pour optimiser les outils de travail mis à disposition.

En 2015 a été mené le chantier de migration de tous les serveurs virtuels fonctionnant en Windows server 2003 R2 vers Windows Server 2012 R2. Ainsi que l'unification des OS utilisés.

Au niveau des outils de supervision et d'optimisation, le choix a été porté sur trois axes principaux portant sur l'acquisition :

- D'un logiciel permettant de piloter l'infrastructure réseau et de remonter les alertes en temps réel,
- D'un logiciel d'archivage automatique des emails permettant de libérer l'espace au niveau d'Exchange,
- D'un logiciel de sécurisation des emails émis vers les téléphones portables des collaborateurs.

Les efforts organisationnels se sont maintenus en termes de mise à jour et de respect des procédures écrites, de formation du personnel intervenant et des procédures de sécurité. 2014 et 2015 ont été marquées par la poursuite de ces efforts, le maintien du niveau opérationnel et sa mesure grâce à la mise en place de tableaux de bord ainsi que la suite de la modernisation des outils (système backup, réseau et parc machines utilisateurs). En 2016, l'accent a été mis sur la sécurité. Nous avons acquis et installé une nouvelle suite logicielle dédiée au contrôle des serveurs de fichiers. L'objectif étant de mettre en place des alertes et blocages automatiques sur des attaques de type cryptolocker, entre autres. Nous avons aussi travaillé sur la mise à jour permanente de toutes les machines du réseau, que ce soit les serveurs, les différentes applications ou les postes utilisateurs.

En 2016 a eu lieu le remplacement, après tests et validations, des machines abritant notre ERP par des machines plus modernes et plus puissantes. Nous en avons profité pour migrer vers une version beaucoup plus moderne de l'OS. Les baies disques ont été remplacées par des baies SAN plus performantes et moins chères à maintenir. Le PRA a été amélioré par la même occasion. Désormais, les systèmes opérant dans les deux salles distantes sont synchrones en temps réel (clusterisation) ce qui rend les procédures de bascule totalement automatiques et instantanés. Ces migrations nous permettent de pérenniser le fonctionnement de notre ERP pour un minimum de 5 à 10 ans.

En 2020, suite à une cyber-attaque, la société a décidé de renforcer sa sécurité en migrant ses outils bureautiques sur le cloud (Office365, ...), en changeant les éléments de son infrastructure (remplacement des anti-virus et firewall) et en mettant en place un contrat de SOC (Security

Operation Center) avec une société spécialisée en cybersécurité. Cette société surveille les éléments sensibles de l'infrastructure, informe les équipes informatiques des risques potentiels (propres à l'entreprise ou menaces conjoncturelles) et aide les équipes internes à remédier à ces risques.

D'autre part, face aux risques pesant sur l'infrastructure interne, la société a décidé d'étoffer son équipe informatique en embauchant un responsable infrastructure.

En 2021 de nombreux chantiers de modernisation et de sécurisation de l'infrastructure ont été lancés et menés à bien :

- Comme prévu, la mise en place d'une salle serveur au sein de l'entrepôt C afin d'y mettre en place le PRA. Le test de PRA a été mené avec succès en juillet 2021.
- La séparation des réseaux d'administration de l'infrastructure de celui des employés
- La mise en place de réseaux wifi entièrement sécurisés

De plus, la société a décidé d'accentuer la modernisation et la sécurisation de son infrastructure en passant sur une technologie d'hyperconvergence pour remplacer l'ancienne infrastructure. Cette technologie permet de dupliquer en temps réel les données des serveurs afin de fiabiliser le PRA. Ce projet, commencé début 2022, s'est terminé en août 2022.

Cette technologie d'hyperconvergence permet également de procéder à la virtualisation des équipements supportant Tolas. En effet, les machines changées en 2016 montrent des signes de faiblesse et leur obsolescence rendent extrêmement compliqué et coûteux un réapprovisionnement éventuel. Ce projet décidé début 2022 s'est terminé en août 2022.

La technologie d'hyperconvergence permet également de procéder au déplacement dans un Datacenter externe d'une partie des équipements. Le choix s'est porté sur la société Equinix, dans leur Datacenter de Pantin. Cette solution, mise en service en août 2022, a marqué la fin du déploiement de la nouvelle infrastructure.

3) Exploitation Internet

Pour faire face à la complexité grandissante de l'exploitation Internet, nous avons fait appel fin 2010 à une société d'ingénierie spécialisée pour assurer l'exploitation, la maintenance et l'évolution de nos outils systèmes et réseau informatique.

Cette intervention est faite grâce à une équipe dédiée sur site et l'intervention de techniciens qualifiés de façon ponctuelle sur les sujets plus complexes.

La mission de cette société a été complétée par des contrôles préventifs dans le cadre d'un contrat de continuité (voir paragraphe 5.2.1) en cas de blocage, panne ou autre dysfonctionnement du réseau informatique.

La mise en place de cette structure a permis de remettre à niveau les grands axes de fonctionnement du SI, (hors ERP*).

L'année 2012 a été marquée par la vérification du bon fonctionnement et la mise à niveau en dernière version des outils de virtualisation. Un audit a été réalisé et les préconisations en découlant ont été appliquées. Les outils de sauvegarde ont été audités, mis à jour, testés et validés. La messagerie Exchange a été migrée en dernière mise-à-jour.

L'installation d'un logiciel de gestion de parc a amélioré notablement la réactivité de l'exploitation sur le terrain. L'ensemble du parc imprimante a été remplacé par des imprimantes départementales gérées par un logiciel dédié (projet Printcut).

Ces efforts de modernisation se sont poursuivis sur l'exercice 2013/2014. L'ensemble du réseau a été audité par notre prestataire afin d'y ajouter toutes les évolutions allant dans le sens de la sécurité des données et l'optimisation des postes de travail de nos collaborateurs et collaboratrices.

En 2014, nous avons fait réaliser un audit général sécurité qui nous a permis de mettre en exergue un certain nombre de points nécessitant des actions correctrices. Après correction, un second audit portant principalement sur les accès extérieurs via le firewall nous montra que la situation était redevenue normale et que l'ensemble des remarques était levé. Afin de maintenir dans le temps ce niveau de sécurité optimal, nous avons décidé de procéder de façon périodique et systématique à ces audits.

En 2016 ces audits sécurité systématiques ont été planifiés et réalisés comme prévu. Il en a découlé un certain nombre d'actions correctives itératives ainsi que la mise en place ou l'amélioration de procédures nouvelles ou déjà existantes.

Parallèlement un travail important a été réalisé sur la modernisation des sites web. Un audit approfondi a été réalisé qui a permis de créer de nouveaux sites web (site institutionnel, site Konix).

En 2017 nous avons effectué la refonte totale de notre site marchand que nous avons baptisé dans sa nouvelle version : « Virtual Business ». Plus orientée commerce, notre nouveau site intranet Virtual Business permet, grâce à son architecture en responsive design, d'être consulté de n'importe quel terminal : PC, tablette, mais aussi smartphone.

Au cours de l'année, nous avons également implémenté et/ou mis à jour plusieurs fonctionnalités importantes :

- Amélioration du moteur de recherche
- Optimisation des temps de réponse
- Sécurisation du module de connexion au site
- Indication des reliquats des clients sur chacun des produits du catalogue
- Alerte disponibilité des produits en cours de réapprovisionnement
- Envoi automatique des référencements de la semaine - Fil d'actualité - ainsi que sur le site Corporate

En 2018, nous avons apportés des modifications opérationnelles à notre site marchand « Virtual Business ». Ces modifications intègrent notamment l'amélioration des process de retours et de baisses de prix pour nos clients et une optimisation des opérations commerciales pour accroître

l'attractivité du site. Nous avons également lancé les projets de refonte des sites Jeux Vidéo & Co ainsi que Konix qui ont été opérationnels au cours de l'été 2019.

En 2020 nous avons fait évoluer « Virtual Business » avec la mise en place de nombreuses fonctionnalités, dont des boutiques dédiées aux principaux clients de la société, ainsi que des outils d'animation et suivi d'opérations commerciales.

En 2021, les plus grosses évolutions concernent la mise en place de fonctionnalités permettant aux clients d'être le plus autonomes possibles avec notamment la possibilité de consulter directement sur le site Virtual Business, leurs factures, leurs avoirs, les bons de livraison, preuve de livraison Chronopost, etc.

19) Risques financiers liés au changement climatique :

Notre société qui est essentiellement impliquée dans la distribution de produits, est peu impactée par les effets du changement climatique.

Cependant nous contribuons dans le cadre de notre charte RSE à nous assurer de limiter ce risque :

- Choix de fournisseurs éco-responsables.
- Choix de transporteurs certifiés.
- Mise en place d'une politique voiture hybrides ou électriques.
- Traitement des déchets industriels (Cartons, plastiques, palettes, ...) sur le site de Moussy.

20) Risques sanitaires :

Il est possible qu'à l'avenir, nous ayons à affronter une nouvelle pandémie qui risquerait de désorganiser la société et ne lui permettrait pas de réaliser ses objectifs de développement ou pire, entrainerait une baisse de notre activité, la lutte contre la pandémie passant avant toute autre préoccupation et notamment toutes activités de loisirs qui est notre domaine privilégié d'intervention. L'expérience acquise lors de la crise sanitaire du COVID19 en 2020 et 2021 nous permettrait la mise en place rapide de toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise. Nous avons notamment mis en place tous les outils pour que nos salariés puissent travailler à distance sans dégradation majeure du service, à l'exception de la logistique dont la présence sur le site est indispensable.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise qui vient à la suite de ce présent rapport.

Le Directoire

INNELEC MULTIMEDIA - IMM
Société Anonyme au capital de 4 675 140 €.
Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S. Bobigny
SIRET 327 948 626 00020 – NAF 4651Z

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(Art. R225-88 du Code de commerce)

Je soussigné : **NOM**.....
Prénoms.....
Adresse.....
.....
Adresse électronique.....

Propriétaire de ACTION(S) de la société INNELEC MULTIMEDIA - IMM

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du **18 septembre 2024**, tels qu'ils sont visés par l'article R225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales au format suivant :

- papier
- fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

Fait à, le.....

Signature

NOTA : Les actionnaires titulaires de **titres nominatifs** peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R225-81 et R225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.